

Le 20 mai 2014

Volet social : après le dîner de c...le piège à c.. !

En février 2014, l'administration, afin de répondre aux demandes des organisations syndicales et des ministres en place à l'époque, propose un groupe de travail avec les organisations syndicales, qui n'a été qu'un simulacre de négociations dans un calendrier contraint à la mi-mai.


FO conteste le fondement de ce volet social du plan d'actions, qui ne semble être, pour l'Administration, qu'un leurre visant à annihiler toute contestation ultérieure portant sur le plan d'actions.

Lors du groupe de travail, **FO** a rappelé que les mesures d'accompagnement social étaient totalement décrochées du plan d'action, que notre participation ne signifiait aucunement une quelconque acceptation et que la première et principale revendication était la sortie des Directions Interministérielles, pour une nouvelle DGCCRF réunifiée, de plein exercice des missions sur l'ensemble du territoire, avec une chaîne de commandement cohérente.


Avec les trois autres organisations syndicales, **FO** a martelé la demande de versement **EGALITAIRE** des indemnités proposées. Outre l'aspect pérenne de cette future allocation, l'unité syndicale a permis de supprimer une certaine modularité opaque pour les A+.

Lors des quatre réunions de ce groupe de travail, nous n'avons cessé d'entendre « *si aucun accord majoritaire ne ressort de ce GT, l'administration prendra une décision unilatérale* ».

Notre Direction Générale nous avait habitués aux dîners de c.... Elle est allée encore plus loin vendredi dernier, en imaginant un véritable « piège à c.. », tout droit sorti d'un esprit qui pourrait être qualifié de machiavélique si les ficelles n'étaient pas aussi grosses !

 Soit le protocole (qui demeure insuffisant et inégalitaire) est signé dans l'urgence (avant fin mai), rendant par la suite difficile, voire impossible, toute revendication portant sur la sortie du dispositif RÉATE.
En effet :

- on ne manquerait évidemment pas de nous reprocher de vouloir le beurre et l'argent du beurre !
- par ailleurs, l'article 1^{er} du protocole prévoit que l'augmentation forfaitaire du régime indemnitaire (ACF) sera appliquée aux personnels en DDI, DIRECCTE, DIECCTE et DCSTEP, rendant ainsi caduc cet accord dans l'hypothèse d'une sortie des directions interministérielles !

 Soit les indemnités seraient encore moindres et encore plus inégalitaires (les catégories C et B étant davantage pénalisées que les catégories A !)

Dans sa lettre aux fonctionnaires du 13 mai dernier, le Premier Ministre affirme pourtant que « *les efforts demandés doivent être justes et équitablement répartis. Ils devront tout d'abord préserver la situation des fonctionnaires les plus modestes* » !

L'administration, qui n'a à l'évidence pas pris la bonne mesure de la colère et de la détermination des agents CCRF et joue clairement la division entre les agents et les OS, a sciemment pris le parti de mettre le feu aux poudres !

En outre, pour **SNPL FO**, ce protocole est discriminatoire envers les personnels du SCL, qui se sont vus rattachés au protocole de la CCRF suite au refus de dialogue social avec les deux directions de tutelle (DGDDI et DGCCRF). Une belle façon de noyer les personnels de laboratoires dans la masse sans tenir compte des réorganisations subies par ceux-ci.

Pour **FO CCRF et SNPL**, la véritable question n'est pas « *devons-nous signer le protocole* », mais « *la méthode est-elle acceptable ?* ».

La réponse est très clairement : NON !

Le Ministre Arnaud Montebourg s'est engagé, lors du CTM du 30 avril dernier, à recevoir dans les prochaines semaines les fédérations et les syndicats nationaux de la DGCCRF. **FO CCRF et SNPL** entendent porter fermement leurs revendications.

La mobilisation est plus que jamais nécessaire pour dénoncer l'inacceptable et faire valoir nos revendications !

Le mouvement doit être amplifié, avec la généralisation des modalités d'action (boycott AGAT, SORA, CT, ...).